

OBJET : Demande d'adhésion à l'association Plante&Cité par la commune de Sotteville-lès-Rouen – signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville Engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais,

Considérant :

- qu'il y a un grand intérêt pour la commune à participer à la dynamique de réseau Plante&Cité et de mutualisation des connaissances scientifiques et techniques au service de la population ;
- l'objectif de la commune de développer la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à :

- signer tous les documents administratifs relatifs à la demande d'adhésion ;
- procéder au versement du montant d'adhésion à l'association PLANTE&CITE de 825€ pour l'année 2024.

Cette somme est inscrite au budget 2023 – Fonctionnement – chapitre 65 : charges de gestion courantes – code nature 6574 : subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE.

NOTE EXPLICATIVE N°190

Objet :

Demande d'adhésion à l'association Plante&Cité par la commune de Sotteville-lès-Rouen – signature

Dans le cadre de son programme 2022-2025, « Sotteville Engagée », la commune s'est engagée à la préservation et au développement de la biodiversité mais également à lutter contre les îlots de chaleur.

Pour ce faire, elle s'est fixée l'objectif de plantation de 100 arbres par an d'ici la fin du programme, à construire une charte de l'arbre pour protéger et valoriser le patrimoine arboré, poursuivre la gestion durable des espaces verts et enfin développer les espaces verts et déminéraliser les espaces publics.

Afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs, les services de la Ville souhaitent pouvoir s'appuyer sur des connaissances scientifiques et des retours d'expérience d'autres collectivités sur la Nature en Ville.

Plante&Cité est un organisme national d'études et d'expérimentations spécialisée dans les espaces verts et du paysage.

Il crée des outils et ressources à destination des professionnels dans les domaines de réduction du recours phytosanitaires, les économies d'eau, les choix des végétaux adaptés au territoire et au climat, la préservation de la biodiversité, les impacts de la végétation sur la santé.

En adhérant à Plante&Cité, la commune pourra avoir accès à :

- Une lettre d'information mensuelle,
- Des journées de présentation et d'échanges,
- Des ressources accessibles en ligne,
- L'organisation d'ateliers thématiques,
- Un forum permettant des échanges directs entre professionnels.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire :

- signer tous les documents administratifs relatifs à la demande d'adhésion ;
- procéder au versement du montant d'adhésion à l'association PLANTE&CITE de 825€ pour l'année 2024.